



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorne GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorne GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 7 - Désaffectation des locaux de l'ancienne école de la Grette

Délibération n° 008023

Désaffectation des locaux de l'ancienne école de la Grette

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	03/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

L'ensemble immobilier situé 17 rue de la Grette à Besançon, composé de deux bâtiments sur une parcelle de 6 707 m², a accueilli l'école maternelle et élémentaire de la Grette jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Depuis la rentrée 2021, les élèves ont été transférés à l'école Vieilles Perrières en raison de la baisse des effectifs d'enfants scolarisés sur ce quartier et, de facto, l'évolution de la carte scolaire. La désaffectation de ces locaux a reçu un avis favorable de l'Éducation Nationale et du Préfet du Doubs. Le conseil municipal est invité à approuver sur la désaffectation de cette école.

L'ensemble immobilier communal sis 17 rue de la Grette, 25000 Besançon, comprend deux bâtiments implantés sur la parcelle cadastrée section IL n°182 d'une surface de 6 707 m².

Ces bâtiments ont accueilli jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021 une école maternelle et une école élémentaire dénommées « Ecole de la Grette ». Ils sont depuis libres de toute occupation.

En effet, depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, l'école Vieilles Perrières accueille l'ensemble des enfants précédemment scolarisés à l'école de la Grette du fait de la fermeture de cette école. Cette évolution a été mise en œuvre du fait de la forte diminution des effectifs scolarisés, liée à l'évolution urbaine du quartier.

Le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale et Monsieur le Préfet du Doubs (courrier du 30 avril 2025) ont émis un avis favorable à la désaffectation de l'ancienne école de la Grette.

Dès lors, conformément à l'article L.2141-1 du code de la propriété des personnes publiques, le Conseil Municipal doit approuver la désaffectation de cette école.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la désaffectation de l'ensemble immobilier communal cadastré section IL n°182.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

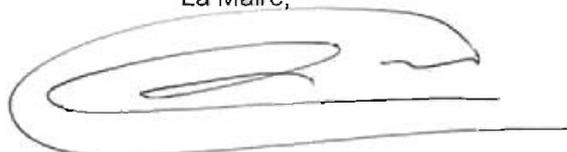
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT